

TEAM LAURENTUS AUTOSPORT

COURSES DE TONDEUSES AUTOPORTEES.
GRAND PRIX DE SAINT LAURENT

REGLEMENT TECHNIQUE 20/03/2018

CATEGORIE GP-1

MACHINES.

Sont autorisées seulement les tondeuses à gazon autoportées à direction à volant (*pommeau interdit*)

Interdit aux micros tracteurs.

Capot moteur obligatoire.

Dépose obligatoire de tout élément de coupe lame ou broyeur.

Aucune pièce mobile apparente (*ex : les poulies apparentes devront êtres équipées de carters*).

Seuls les renforts par soudure sur pièces d'origine sont autorisés.

Les trains roulants devront restés d'origine.

La machine devra être pourvue d'un coupe circuit à arrachement homologué, façon Quad ou jet-ski .(Photo-2)

Réservoir d'essence d'origine avec bouchon étanche.

Les repose pieds devront empêcher le passage des jambes du pilote sous les roues arrière.

Des barres anti-encastrement, non saillantes sont obligatoires, ainsi que des barres de protection latérales. (*Voir plans Photo - 4*)

Les batteries devront êtres solidement fixées dans l'emplacement d'origine, et coiffées d'un bac qui empêche, en cas de retournement, l'acide de se répandre et d'atteindre le pilote.

Batteries gel : Le bac étanche n'est pas obligatoire pour les batteries au gel, seule l'isolation de la borne positif reste obligatoire.

Les parties en verre devront être soit scotchées soit démontées
(*ex : phares*)

Trains roulants : **ORIGINE**

Pneus de tondeuses obligatoires. (*Pneus agraires interdits*)

Les pare-chocs ne devront pas dépasser 80% de la largeur des voies. Aucun autre élément ne devra dépasser du périmètre de la machine. **Tous les angles saillants devront être protégés.**
(*Photo-3*)

MOTEURS:

Type de moteurs, **monocylindre de tondeuse** atmosphérique essence. Emplacement d'origine sur le châssis

CARBURATEUR ET ALLUMAGE D'ORIGINE.

Echappement Maxi 105.DB. **Un contrôle sonore (Accélération MAXI) sera effectué avant et pendant la course.**

Echappement libre interdit

L'échappement devra être conservé à son emplacement d'origine.

Transmission: d'origine obligatoire

Modifications des rapports de poulies libres

Système de freinage d'origine en état de fonctionnement obligatoire.

Toutes les machines devront être équipées d'un **accélérateur à rappel automatique** (*sans pression physique sur la commande d'accélérateur le moteur doit tourner au ralenti*).

STANDS : 1 Stand de 3m de façade et jusqu'à 6m. de profond par ÉQUIPE de 1 à 4 machines .**Seule les personnes badgées** auront accès au stands **sous peine de pénalité.** (*Pilotes & 2 mécaniciens par machine*)

Les ravitaillements et la mécanique devront s'effectuer seulement dans l'emplacement réservé à cet effet, à l'intérieur du stand, moteur coupé et sur une bâche plastique apportée par chaque équipage (environ 4M² par machine).

Le ravitaillement sous pression ou par derrick à hauteur est interdit.

La présence d'un extincteur 4 Kg mini adapté aux feux d'hydrocarbure par Stand est obligatoire.

On ne fume pas dans les stands, ni dans le parc d'assistance

SOUDEGE INTERDIT SUR TOUT LE TERRAIN.

Une Aire de Soudure Sécurisée et balisée sera mise a disposition des assistances.

A mettre obligatoirement en application.

1- Les capots doivent êtres fixés solidement



Photo-1

2- Les angles et tôles saillantes doivent êtres protégés.

3- Coupe circuit type Quad ou Jet-Ski
Avec lanière attachée au poignet Obligatoire



Photo-2



Photo-3



Photo-4

L'organisateur peut à tous moment modifier ce règlement par additif.